

# La Meurthe-et-Moselle expérimente l'insertion dans l'entreprise

by Entreprise & Carrières - mardi, mars 18, 2008

<http://correspondances.fr/la-meurthe-et-moselle-experimente-linsertion-dans-lentreprise/>

**Le conseil général a conclu, avec l'Etat et l'ANPE, une convention proposant à des bénéficiaires du RMI des emplois pérennes dans le secteur public ou privé.**

Candidat à une expérimentation destinée à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI, le conseil général a conclu, avec l'Etat et l'ANPE, une convention intitulée « *Travailler et transmettre en Meurthe-et-Moselle (TTEMM)* ». Validé par le Journal officiel du 1<sup>er</sup> mars, le dispositif vise à proposer à des bénéficiaires du RMI des emplois pérennes dans les secteurs public ou privé. Des mesures dérogatoires permettent de porter la durée du contrat d'avenir de 26 heures à 35 heures par semaine dans le cadre d'un emploi public et d'aménager les modalités du contrat d'insertion RMA pour les employeurs privés. Le conseil général désigne un référent externe unique - conseiller de l'ANPE ou animateur socioprofessionnel - pour accompagner le salarié. L'employeur s'engage, pour sa part, à assurer un parcours qualifiant à sa nouvelle recrue. Un tuteur est chargé d'informer, d'aider et de guider le salarié au cours de ses premiers mois dans l'entreprise.

## Accompagnement et formation

Le département consacre, à chaque emploi TTEMM, une enveloppe globale de 10 000 euros, qui correspond à 12 fois le montant du RMI, soit 5 290 euros, et 4 709 euros mobilisables pour les actions d'accompagnement et de formation. Une trentaine de personnes bénéficient déjà du dispositif, majoritairement dans le secteur marchand (BTP, espaces verts, maisons de retraite). Le conseil général espère contractualiser 300 TTEMM d'ici à la fin de l'année et programmer un millier de contrats d'ici à 2011.